



Traité sur le commerce des armes, fait à New York, le 2 avril 2013, signé par le Luxembourg le 3 juin 2013 - Ratification par la Guinée-Bissau.

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 22 octobre 2018, la Guinée-Bissau a ratifié le traité désigné ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 20 janvier 2019, conformément au paragraphe 2 de l'article 22 du traité.

